BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1286

51 – MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS

Ventes et cessions

527 593 602 RCS Reims.
GERAUDEL PARTICIPATIONS.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 2740386 EUR.
Adresse : 20, avenue du Maréchal Joffre, 51200 Epernay.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION ENTRE : SAS " ETABLISSEMENTS GERAUDEL ", Société absorbante,Au capital de 120 000€, 20 Avenue du Maréchal Joffre, 51200 EPERNAY, RCS REIMS 095 650 263 ET SAS " GERAUDEL PARTICIPATIONS ", Société absorbée, Au capital de 2 740 386 €, 20 Avenue du Maréchal Joffre, 51200 EPERNAY, RCS REIMS 527 593 602 Suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 2019 à Epernay (51200), les sociétés SAS "ETABLISSEMENTS GERAUDEL" et SAS "GERAUDEL PARTICIPATIONS", sus-désignées, ont établi un projet de traité de fusion par voie d'absorption de la société SAS "GERAUDEL PARTICIPATIONS" par la société SAS "ETABLISSEMENTS GERAUDEL". La société SAS "GERAUDEL PARTICIPATIONS" ferait apport à la société SAS "ETABLISSEMENTS GERAUDEL" de la totalité de son actif évalué à 2 928 416 €, à charge pour la société SAS "ETABLISSEMENTS GERAUDEL" de payer la totalité de son passif apporté évalué à 528 416 €, soit un actif net évalué à 2 400 000 €. Les éléments d'actif et de passif ont été déterminés sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2018. Il a été prévu que toutes les opérations, actives et passives, effectuées par la société absorbée entre le 1er janvier 2019 et celle de la réalisation définitive de la fusion seraient considérées comme faites pour le compte de la société absorbante. Le rapport d'échange proposé, sous la condition suspensive de la division préalable de la valeur nominale des actions de la société absorbante par 10, est de 17 actions de la société absorbante pour 27 actions de la société absorbée. Compte tenu du rapport d'échange, de la non rémunération des actions auto-détenues par la société absorbée (4362 actions) ainsi que de la renonciation par anticipation par deux actionnaires titulaires d'actions formant rompus (13 actions en tout), la société absorbante procédera à une augmentation de capital de 147 764 € par création de 147 764 actions ordinaires d'un montant nominal de 1 € chacune. Le capital de la société absorbante sera ainsi porté de 120 000 € à 267 764 €. Dans le patrimoine transmis par la société absorbée figurent à ce jour 120 000 actions de la société absorbante. La société absorbante réduira, sous réserve de la décision des associés, son capital d'une somme de 120 000 € par annulation des 120 000 actions ordinaires précitées. Le capital sera

ainsi ramené de 267 764 € à 147 764 € et divisé en 147 764 actions de 1 € chacune. Le montant prévu de la prime de fusion s'élèverait globalement à 2 252 236 €. Pour mémoire, compte tenu de l'annulation par la société absorbante de ses propres actions et de la réduction corrélative de son capital, il sera imputé la somme correspondant à la différence entre la valeur des actions annulées de la société absorbante et leur valeur d'apport sur la prime de fusion. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbée, et de l'approbation du projet de fusion et de l'augmentation de capital en résultant par l'associée unique de la société absorbante. La société absorbée sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion établi le 14 mai 2019 a été déposé le 15 mai 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de REIMS au nom des deux sociétés..

